

Le diaconat

Quelle est la place du **diacre** dans le NT ? La réponse n'est pas simple, car les termes de cette famille ont un champ sémantique assez vaste. Nous trouvons 37 fois le verbe "diaconer" signifiant servir dans un sens large, et qui désigne soit un service lié à la Parole soit un service pratique (exemples : Actes 19:22 et 6:2). Le mot grec duquel est dérivé *diaconie* se répète 34 fois, également dans les deux significations ci-dessus (voir Actes 6:1 et 4). Quant au mot "diakonos", l'Écriture l'emploie

- 25 fois dans une acception générale (traduite par serviteur, Jean 2:5 et 9; ou ministre, Colossiens 1:7, 23 et 25) et
- 4 fois dans une acception particulière (traduite par *diacre*, I Timothée 3:8,12).

Dans ce dernier sens il s'agit d'un frère ou d'une sœur (diaconesse) en qui l'église a reconnu des qualités spirituelles, morales et humaines, à qui elle confie un service défini dans un secteur de la vie de l'assemblée. Le diacre accomplit ce service en collaboration avec d'autres membres de l'église et en accord avec les anciens.

Le texte d'Actes 6 est généralement reconnu comme celui de l'institution des diacres. Pourtant il est à remarquer que le terme "diacre" n'y figure pas formellement. Le ministère des diacres semble s'être imposé en fonction des circonstances et des besoins que rencontrait l'église à ce moment-là. Par contre le service des anciens est mentionné de manière constante (voir Actes 11:30; 15:2,6,23; 14:23; 20:17,28).

Il ressort donc clairement que la diaconie est à considérer dans le cadre du "mouvement" de tout le service rendu au Seigneur Jésus. Selon le texte de I Pierre 4:10-11 : "Que chacun - puisqu'il a reçu un charisme - contribue par là au service des uns et des autres! Ainsi vous serez de bons gérants de la grâce à facettes multiples de Dieu. Si quelqu'un parle, qu'il exprime les oracles de Dieu ! Si quelqu'un sert, qu'il puise la force en celle que Dieu fournit ! Le but est qu'en toutes choses Dieu soit glorifié par Jésus-Christ, à lui soit la gloire et la puissance aux siècles

des siècles ! Amen." Autrement dit les diacres ne constituent pas un groupe de pression ni un pouvoir. Et encore moins des hommes ou des femmes qui pourraient se prévaloir d'un titre.

Le but poursuivi est la gloire du Seigneur Jésus ! Par conséquent, toute la vie des serviteurs doit y contribuer. Aussi n'est-il pas étonnant que l'Ecriture précise les qualifications spirituelles, morales et humaines requises pour le service (voir particulièrement Actes 6:3,5 et I Timothée 3:8-13).

Genève, 14 février 1997

Jörg Geiser